



# LE TRAVAIL

VOLUME XXVI — No 1

Organe officiel de la C.T.C.C. — Montréal

JANVIER 1950

## AUX MINEURS D'AMIANTE

# AUGMENTATION rétroactive de \$700,000.00

L. Fernand Jolicoeur  
164 Boul. Ngr Gauthier  
Giffard Cte Quebec

Rev. 50

Voir en page 3

### DANS CE NUMERO

Le syndicalisme en face du chômage, page 2

Augmentations aux mineurs d'amian-  
te . . . . . page 3

Manifestation des "sans-travail" de  
Chicoutimi . . . . . page 8

Promotion ouvrière et humanisation  
du Travail . . . . . pages 4 et 5

Difficultés dans l'industrie de la  
chemise . . . . . page 7

LES HEUREUX GAGNANTS DE NOTRE CONCOURS



Le journal "Le Travail" a procédé, le mois dernier, au tirage organisé à l'occasion de la campagne d'abonnements du printemps dernier. En présence du directeur du journal et plusieurs autres officiers et organisateurs du mouvement, le confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., a tiré au sort, parmi les quelque 4,000 noms, les numéros gagnants, qui étaient ceux de Mlle Lucienne Viger, de Coaticook, des confrères Léopold Côté, de Montmagny, Donatien Riopel, de l'Épiphanie, F.-X. Légaré, de Rimouski, et J.-Arthur Lessard, de St-Georges de Beauce. Tous ces gagnants ont reçu des chèques allant de \$25.00 à \$200.00. Mlle Viger, qui aurait pu choisir entre un frigidaire, un voyage à New York ou un vivoir, a préféré une somme d'argent correspondante. Nous félicitons les heureux gagnants et nous remercions tous ceux qui ont collaboré avec la direction du journal au succès de cette campagne d'abonnements.



# EDITORIAUX

## LA PENSÉE DE NOTRE MOUVEMENT

### BONNE ET HEUREUSE ANNEE REVOLUTIONNAIRE

Si l'on voulait paraître originale et se faire montrer du doigt comme un être dangereux, ce serait bien de souhaiter aux ouvriers une bonne et heureuse année révolutionnaire ! Pourtant, ce serait très logique pour un mouvement comme le nôtre qui est d'inspiration catholique.

La doctrine sociale de l'Eglise elle-même est révolutionnaire quand on l'accepte en son entier. Peut-on faire mieux que de souhaiter son application ? C'est même notre raison d'être en tant que C.T.C.C.

Comme de raison, révolution ne veut pas dire bataille sanglante, mais ça ne veut pas dire non plus compromis. Non. Révolution veut dire changement. Il ne s'agit pas de composer pour essayer de faire plaisir à tout le monde, mais de changer ce qui existe quand ça s'impose. Pie XII lui-même disait le 6 janvier 1945 : "C'est bien un monde nouveau qu'il s'agit de faire surgir des ruines accumulées par la présente guerre." Un évêque français, Mgr Théas, évêque de Montauban, disait aussi clairement en 1944 : "Une révolution s'impose, se fera-t-elle sans nous ou avec nous ? Telle est l'unique question. Sans nous, elle se fera contre nous, et, nous en sommes convaincus, ce sera le malheur de notre pays. Avec nous, elle se fera dans la justice, pour le bien du pays et pour l'extension de la civilisation chrétienne et du royaume de Dieu. Notre choix est fait : nous sommes le levain; nous ne serons ni absents, ni indifférents; nous mettrons le levain dans la pâte, et nous la ferons lever selon l'ordre du Christ."

Y en a-t-il assez parmi nous qui se rendent compte de la responsabilité énorme qui repose ainsi sur leurs épaules ? Nous sommes les chefs, à tous les échelons, d'un grand mouvement ouvrier catholique. Pouvons-nous être semblables aux autres ? Par quoi donc nous distinguerons-nous des autres ? Par l'application d'une technique meilleure ? Par la connaissance d'une doctrine de vérité ? Il n'y a pas de raison pour que la technique de tout autre mouvement neutre ne soit pas aussi à point que la nôtre. Et n'importe qui d'étranger à notre mouvement peut connaître notre doctrine et chercher à la faire sienne.

Mais aussi la doctrine à laquelle nous croyons doit être celle que nous devons surtout vivre dans l'esprit de l'Eglise. Voilà justement par quoi nous dépasserons les autres et voilà ce qu'il faut accepter d'une façon pratique. Tant que nous chercherons à appliquer notre justice, nos efforts seront vains. Celle que nous avons mission de répandre vient de beaucoup plus haut, elle ne s'évalue pas avec des formules mathématiques, elle bouleverse toutes les prévisions humaines et exige beaucoup plus d'esprit de foi que de compétence pour être poursuivie. Elle est à elle seule toute une révolution : les échecs que nous croyons subir en l'appliquant ne sont pas ses échecs et les victoires qu'elle donne ne sont pas nos victoires; elle ne permet aucune vengeance et implique beaucoup de pardon. Il ne faut même pas la chercher pour la trouver, parce qu'elle est donnée par surcroît, en surplus de la charité qui la domine.

L'arme dont nous disposons, la doctrine que nous avons la mission de prêcher est tellement puissante qu'elle peut faire notre perte aussi bien que notre salut. Si l'on tentait, par exemple, d'inculquer aux ouvriers des connaissances sociales et économiques sans aussi les aider à acquérir la formation morale indispensable pour accomplir l'oeuvre qu'on leur indique, ce serait les vouer à un échec sûr, les désabuser et les armer pour servir les erreurs les plus funestes.

Toutes les difficultés que nous avons eues depuis quelques mois sont-elles dues au fait qu'il y en a trop parmi nous qui comptent uniquement sur leurs propres forces, sur leur propre compétence, pour réussir ?

Au début d'une nouvelle année comme celle que nous commençons en 1950, une ANNEE SAINTE, il faut absolument que nous ouvrons les yeux et que nous voyions d'où viendra la justice. La révolution que nous devons faire ne peut être celle que nos désirs humains appellent. Et pourtant, il faut faire la révolution qui s'impose plus que jamais...

FERNAND JOLICOEUR

### Le chômage

## LE "SANS-TRAVAIL" N'A PAS DE MEILLEUR DEFENSEUR QUE LE SYNDICALISME

### Chronique ou temporaire, le chômage est un fléau intolérable

Les statistiques les plus récentes du Bureau d'assurance-chômage nous révèlent qu'il y a actuellement au delà de 83,000 chômeurs dans la province de Québec seulement. Dans les milieux fonctionnaristes où, selon les oracles du gouvernement, l'on affirme que cette situation n'a rien d'alarmant, tout au contraire, elle serait très normale. "Le chômage actuel n'a rien de chronique et ne prélude nullement une crise", déclarent-ils. A les entendre, le capitalisme aurait enfin trouvé la solution définitive aux crises cycliques dont il afflige l'humanité depuis cent cinquante ans. Qu'on nous permette de rester sceptiques en face de leur prévision, de leurs espérances ou de leur promesse.

A Montréal, il y a au delà de 25,000 sans-travail; dans la seule région de Chicoutimi, 8,000 ; à Shawinigan, centre d'industries de base, près de 3,000 ; à Sorel, le chômage est devenu, depuis quelques années, une situation "normale" ; à Québec la situation est critique. Ces faits suffisent amplement à justifier les remarques qui suivent. Que la situation soit temporaire, accidentelle ou symptomatique d'une crise, le syndicalisme ne saurait s'en désintéresser sans courir le risque de perdre la confiance des travailleurs. En tout temps, le chômage forcé et constant de plusieurs milliers de travailleurs, dans un pays aussi riche que le Canada, constitue un grave problème.

Le syndicalisme, comme institution sociale et économique, est le premier atteint : d'abord dans ses effectifs et, par conséquent, dans ses moyens d'existence ; ensuite, dans sa puissance de représentation collective en "désolidarisant" les ouvriers, les cellules même qui constituent ses cadres. Une fois séparés de leurs camarades de travail et livrés à la seule force de leurs revendications individuelles, les "sans-travail" deviennent vite les adeptes des meneurs les plus offrant. Le fascisme peut se présenter, il recevra les hommages des partisans de la force, le communisme n'a plus à craindre les lois, les travailleurs n'en ont plus le respect et sont prêts au grand chambardement.

Nous voyons donc que le syndicalisme, sans négliger ses tâches quotidiennes essentielles, ne saurait se désintéresser du problème du chômage, fût-il le moins critique et encore à son début. Il lui incombe :

1° De procéder lui-même à une enquête de la situation afin de compléter les chiffres officiels que lui fournissent les statistiques gouvernementales. Il connaîtra ainsi les conséquences du chômage sur chacun des syndicats qui composent ses effectifs, possédera une documentation précise sur les causes probables ou certaines qui affectent telle industrie et non telle autre, enfin il saura vers quelle région porter son action. Ce premier travail peut facilement être accompli par le Service de Recherches du mouvement syndical.

2° Une fois la situation connue, l'élite syndicale, les officiers, les libérés du mouvement, doi-

vent se mettre à l'action. Des directives précises doivent leur être adressées. Ils doivent aider les sans-travail auprès des bureaux d'assurance-chômage et chercher eux-mêmes à leur trouver de l'emploi.

Il est surtout de la plus grande importance que tous les travailleurs congédiés gardent l'impression bien nette que le fait de cesser de payer leurs cotisations syndicales ne les sépare nullement de leur syndicat mais les en rapproche encore davantage.

3° Les organismes syndicaux doivent être les premiers à prendre contact avec les "sans-travail" et à leur apporter le réconfort. Des manifestations doivent être organisées avec le concours de ceux qui travaillent. Qu'officiers et libérés du mouvement soient les premiers à sonner le tocsin du ralliement des "sans-travail". Que les autres associations sociales soient invitées à emboîter le pas et à collaborer avec nous à l'élaboration des projets et mesures d'urgence. Le syndicalisme doit être le principal porte-parole des chômeurs auprès des autorités politiques et civiques.

4° Enfin, que tous les syndicats, dans la mesure du possible, essaient d'atténuer les conséquences du chômage en prévoyant des clauses spéciales de sécurité d'emploi lors du renouvellement des contrats de travail. Ou encore qu'une diminution des heures régulières de travail de tous les ouvriers soit prévue en cas d'un abaissement de la production. Cette méthode entraînerait une diminution de revenu pour chaque employé, mais, par contre, éviterait une crise aiguë. Cette façon de remédier à un fléchissement de la production nous paraît plus juste que les congédiements en masse des travailleurs d'une même industrie. La solidarité ouvrière ne doit-elle pas être moins évidente dans la disette que dans la prospérité ? Cette méthode n'aurait-elle pas d'ailleurs un heureux effet sur le coût de la vie ?

Le syndicalisme peut-il avoir une autre attitude en face du chômage, qu'il soit alarmant, chronique ou temporaire ?

Si nous négligeons de prendre ces mesures immédiatement, les "sans-travail", en devenant de plus en plus nombreux, échapperont bientôt au contrôle du syndicalisme, qui, du coup, aura perdu sa force collective et aura mis son existence en péril.

En formant l'avant-garde de ceux qui s'attaquent à la solution du chômage, le syndicalisme gardera la confiance des travailleurs et pourra mieux leur faire comprendre et accepter les réformes de structure qu'il préconise. Si le chômage actuel prend encore plus d'expansion, le syndicalisme sera ainsi en mesure de lui faire face, appuyé par les forces décuplées des "sans-travail" et, si le chômage ne se révèle, après coup, que temporaire, il aura contribué à sa disparition en ayant de nouveau imposé sa puissance constructive.

Fernand SIMARD

## ATTENTION

Nous prions instamment tous les syndicats, officiers, organisateurs ou membres qui ont actuellement des livrets d'abonnement au journal "Le Travail" de nous les retourner dans le plus court délai possible.

L'administration du journal a besoin de ces livrets pour la vérification de ses livres. Nous espérons que cet avis aura plus de résultats que les lettres adressées il y a quelque temps aux détenteurs de livrets, dont les noms apparaissent sur nos listes.

Faites diligence, s'il vous plaît. Adressez votre lettre comme suit :

Journal "Le Travail", 1231 est, rue Demontigny, Montréal.

LA DIRECTION.



Organe mensuel officiel de la  
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Rédacteur en chef :

Fernand Jolicoeur, 19, rue Caron, Québec

Tél. : 2-7535

Directeur  
FERNAND SIMARD

Administrateur  
MARCEL ETHIER

1231 est, Demontigny, Montréal

FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.00; le numéro, 10 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministre des Postes, Ottawa.



NOUVEAU SUCCES SYNDICAL DANS L'AMIANTE

# LES MINEURS RECEVRONT UNE AUGMENTATION DE SALAIRES RETROACTIVE GLOBALE DE \$700,000.00

**Le nouveau contrat de 1950 leur accorde un boni de vie chère de .02 cents de l'heure immédiatement**

## Crise de chômage à Rimouski

Le grave problème du chômage qui sévit actuellement dans toute la région de Rimouski a retenu l'attention du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Rimouski lors de sa dernière réunion. Les membres ont entendu un long exposé sur le sujet et ils ont passé une résolution par laquelle le Conseil Central désire fortement que toutes les associations de la région forment un "comité d'orientation économique."

Il semble bien que l'idée fait son chemin assez vivement. En effet, plusieurs groupements de Rimouski ont manifesté le désir de voir se constituer un tel comité. Le Conseil de Ville de Rimouski a même pris l'initiative de convoquer une réunion spéciale de tous les intéressés mercredi, le 25 janvier prochain.

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Rimouski se réjouit de la coopération promise par le Conseil de Ville de Rimouski et par les différentes associations.

Nul doute que le futur "comité d'orientation économique" de la région de Rimouski pourra accomplir beaucoup de besogne pour remédier au chômage et, surtout, pour tenter d'établir à Rimouski l'industrie nécessaire qui seule peut assurer l'avenir économique de la région.

## Fonds de défense professionnelle

Une nombreuse délégation de tous les Syndicats affiliés au Conseil Central des Syndicats Catholiques de l'Archidiocèse de Rimouski assistant à cette assemblée régulière.

A cette réunion, les membres ont adopté une importante résolution par laquelle le Conseil Central de Rimouski crée immédiatement un fonds de défense professionnelle. En cas de conflits majeurs ou de grèves, ce fonds de dépense professionnelle pourra disposer d'une somme de 2,800. par semaine. En appuyant la mesure, on a fait ressortir que des temps difficiles sont à prévoir et qu'il est urgent que les ouvriers songent aux moyens propres à assurer la sauvegarde de ce qu'ils ont déjà gagné et à gagner encore plusieurs autres améliorations nécessaires. La mesure a été adoptée unanimement.

## Le conflit de l'amiante prend fin à Thetford par la signature d'un contrat très avantageux pour les mineurs — Vacances plus longues et congés payés supplémentaires — Négociations en cours à Asbestos

Le différend ouvrier patronal qui existait dans l'industrie de l'amiante depuis plus d'un an, vient de prendre fin par la signature d'une convention collective de travail conclue à la satisfaction des parties.

L'entente règle définitivement le conflit survenu en 1949 et fait l'accord sur les conditions de travail de l'année 1950. Les quelque 2,000 mineurs de Thetford-Mines toucheront immédiatement une augmentation de salaires de .10 cents l'heure rétroactive au 1er janvier 1949. Cette seule augmentation accorde un revenu supplémentaire global et immédiat de \$700,000. De plus, selon les dispositions du contrat en vigueur à partir du 1er janvier 1950, les mineurs bénéficieront d'un boni de vie chère correspondant à une hausse de sa-

laire de deux cents l'heure. Ce boni de vie chère s'élèvera automatiquement d'un sous à chaque hausse d'un point dans l'indice du coût de la vie.

Les parties signataires de l'entente sont, d'une part, les syndicats de l'amiante et la fédération nationale de l'industrie minière, d'autre part, les compagnies Johnson's Mines et Asbestos Corporation. La Flinkote Mines signerait la même convention d'ici quelques jours. Un contrat similaire est actuellement en négociations à Asbestos entre la Johns-Manville et le syndicat local des mineurs.

En plus des avantages mentionnés ci-dessus, le contrat signé à Thetford accorde deux fêtes chômées et payées supplémentaires, la retenue syndicale irrév-

vocable, ainsi qu'une protection satisfaisante contre les dangers des poussières.

Le plan de vacances a également subi une amélioration très appréciable. Les employés ayant cinq ans de service bénéficieront de 15 jours de vacances, et ceux ayant moins de 5 ans mais plus d'un an, jouiront d'une semaine de vacances plus le nombre de jours correspondant à leurs années de services.

"Le contrat actuellement en vigueur est de beaucoup supérieur à celui que recommandait la sentence arbitrale majoritaire," a déclaré un porte-parole des mineurs. Cette sentence a été substantiellement modifiée, en plus d'avoir subi une sévère critique pour son esprit pro-patronal.

## Elections à Chambly

Le syndicat des employés de Bennett Ltd, de Chambly, a tenu ses élections annuelles le mois dernier sous la présidence de son agent-d'affaires, le confrère Roland Thibodeau. Tous les officiers ont été réélus. Ce sont: MM. P.-E. Aubertin, prés. Jos Savard, 1er vice-président, Y. Massé, 2e vice-président, Jean Savard, secrétaire-archiviste, Marcel Larivée, secrétaire-financier. Les confrères J. C. Denis, F. Cognac, Mme B. Dansereau, Mlle F. Desbiens, J. Larivée et S. Raymond ont été élus directeurs.

## Elections à Grand-Mère

Ces jours derniers avaient lieu à Grand-Mère les élections annuelles des officiers du Syndicat national du vêtement de Grand-Mère pour le terme 1949-50. Le nouvel exécutif se compose de:

Présidente: Mlle Lucienne Gervais; vice-présidente: Mlle F. Gélinas; sec.-arch.: Mlle Thérèse Mongrain; sec.-trés.: Mlle G. Brouillette; directrices: Mlles J. Huart, R. Mélançon, S. Viboux, C. Frenette.

La présidente, Mlle Lucienne Gervais, a été choisie pour représenter le syndicat auprès de la Fédération Nationale du Vêtement de la province de Québec.

Les délégués au Conseil central sont Lucienne Gervais, R. Mélançon, G. Brouillette et L. Petit.

## Elections à Shawinigan

Ces jours derniers avaient lieu, à Shawinigan, les élections annuelles du Syndicat national des travailleurs en plastique (resins) dont voici le résultat:

Président: Roland Philibert; vice-président: Maurice Francoeur; secrétaire: Lucien Matte; assistant-secrétaire: Ovila Piché; secrétaire-financier: H.-P. Bourassa; sentienelle: H. Béland.

Les délégués qui représentent ce syndicat au Conseil Central sont les confrères Roland Philibert, Maurice Francoeur, Ovila Piché et H.-P. Bourassa.

## EN FAVEUR DE L'EMBAUCHAGE INTEGRAL!!!



Nous apercevons ici une minime partie des quelque 1,500 chômeurs de Chicoutimi, défilant en parade dans les rues de la ville, samedi matin, le 31 décembre, par un froid de 15 sous zéro. Drapeau en tête, ces centaines de père de famille se sont rendus en l'église du Christ-Roi, où ils assistèrent au Saint Sacrifice de la Messe. Ils ont voulu ainsi démontré leur solidarité et donner une preuve de plus de la situation critique dans laquelle ils se trouvent. Souhaitons que les autorités comprennent leur message pacifique et n'attendent pas l'apparition de la misère pour appliquer les remèdes qui s'imposent.

## A tous les travailleurs de la boîte de carton

Tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie de la boîte de carton de Montréal seront convoqués sous peu à une grande assemblée.

Surveillez tous les journaux de la métropole qui en publieront la date et le lieu.

MANUEL DE L'INVENTEUR  
10¢  
écrivez à  
**ALBERT FOURNIER**  
PROFESSEUR de BREVETS D'INVENTION  
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

**Gibeault & Fauteux**  
Avocats

STE-AGATHE-DES-MONTS  
Tél.: 60 3, rue Préfontaine

**ANTIDOULEUR**

MAUX DE TÊTE  
DE DENTS  
RHUMES  
MALAISES FIÈVREUX  
LA GRIPPE

85 Calmés sûrement avec

**ANTALGINE**



# LA PROMOTION TECHNIQUE CONSTITUE LA PREMIERE ETAPE DE LA PROMOTION OUVRIERE

Il faut donner à tous la chance de devenir un travailleur spécialisé

Les collectivités, comme les individus, traduisent leur conscience et leur vie dans un langage. Des mots-types caractérisent une situation ou un moment de pensée, reflètent les préoccupations d'une époque. Autant que les institutions, ils indiquent le sens des poussées historiques. A la fois, ils résument une évolution et orientent vers un avenir ; ils sont en même temps conclusion et projet. Ils naissent et vieillissent avec les générations dont ils portent l'espoir.

Le monde du travail s'exprime aujourd'hui dans un vocabulaire qui lui est propre : quelques mots-clés figurent presque nécessairement dans les écrits, discours ou sermons traitant des questions sociales : capitalisme, masse, bourgeois, structure, prolétariat, réforme d'entreprise, syndicat, communauté, libération, aliénation, marxisme, promotion ouvrière...

Cette dernière formule, l'une des plus tard venues au lexique, connaît une extraordinaire fortune. Elle se situe au noeud de la plupart des problèmes sociaux ; elle traduit l'espoir encore confus de toute une masse de travailleurs ; elle ouvre sur un avenir. Nous voudrions, après plusieurs autres, lui consacrer

cette étude. Car, simple en apparence, cette expression cache pourtant bien des ambiguïtés et, par un triple approfondissement dialectique, fera apparaître l'extension et le contenu multiple de la "promotion ouvrière".

## Le machinisme et l'émancipation des travailleurs

Qu'entend-on par promotion ouvrière ?

Entre diverses interprétations possibles, mettons d'abord au clair une première opposition ; elle dévoilera une zone d'extension de la formule. La promotion ouvrière signifie-t-elle seulement une promotion technique de l'ouvrier ou une promotion totale de l'homme ?

Au sens vulgaire, l'expression implique la possibilité laissée à l'ouvrier de gravir les divers échelons de la hiérarchie professionnelle ; c'est la promotion technique.

A la base, celle-ci suppose qu'on permette à tout ouvrier, même le plus défavorisé, d'apprendre un métier. Elle vise à réduire la masse des manoeuvres et même des ouvriers spécialisés (à Paris surtout, l'O.S. n'est guère qu'un manoeuvre connaissant le fonctionnement d'une machine) pour les hausser au niveau d'ouvriers qualifiés. Posséder une technique, c'est déjà s'élever ; c'est acquérir une valeur personnelle et, sous un aspect, échapper à une prolétarisation totale. Sans doute l'ouvrier qualifié n'a-t-il pas la propriété de l'instrument de production, outil ou machine, mais il possède le secret de la mise en oeuvre ; il connaît les subtilités d'un réglage, d'un montage, etc. Il domine quelque peu la matière. Celui qui a en main un métier se sent une dignité nouvelle, il en a la fierté. Sur le marché du travail, il se présente avec certains droits : à l'embauche, il n'aura pas l'humiliation du manoeuvre qui, ne sachant rien faire de précis, est obligé d'accepter de tout faire. A l'usine, on a de la considération sur un bon P.2 ou P.3 (ouvrier professionnel n° 2 ou 3) ; il n'est

pas un numéro qu'on puisse permuter à merci, il est quelqu'un. Donner au plus grand nombre une qualification professionnelle, diminuer la masse des sous-prolétaires, de tous ceux qui traînent dans les ateliers, déchargent les wagons ou balaient dans les cours est une première tâche de la promotion ouvrière.

Programme considérable déjà, qui comporte le développement de la formation professionnelle : apprentissage pour le jeune garçon jusqu'à dix-huit ans ou formation professionnelle accélérée pour les plus âgés qui n'ont pu suivre cet apprentissage au temps de leur jeunesse. L'industrie française, qui a besoin, pour continuer d'exister, d'ouvriers qualifiés, a tout à gagner à cette politique. Mais il faut résister à la tentation — à laquelle plusieurs succombent — d'envisager la question sous le seul angle économique. Ce point de vue utilitaire conduirait à prendre comme critère d'orientation les besoins économiques du pays plutôt que les goûts des jeunes et les possibilités d'épanouissement dans chaque métier. Sans négliger la raison économique, l'apprentissage doit être vu d'abord sous l'angle humain. C'est un facteur d'élevation et de libération : premier aspect d'une promotion ouvrière.

Mais une incertitude surgit : à supposer qu'un nombre de plus en plus important d'ouvriers accèdent à une qualification professionnelle, trouvera-t-on à les utiliser selon leurs capacités ? N'y a-t-il pas des nécessités techniques qui limitent dans chaque secteur industriel la proportion d'ouvriers professionnels ? La France manque, à l'heure actuelle,

de main-d'oeuvre qualifiée ; c'est un fait. Combien pourrait-elle en absorber en plus ? Nul n'ignore la désillusion de certains jeunes apprentis, tout fiers d'avoir obtenu leur C.A.P. (certificat d'aptitude professionnelle) ; ils sont entrés à l'usine, et on les utilise à des besognes quelconques. Dans cette première étape de la promotion ouvrière, y aurait-il déjà un "goulot d'étranglement", dû au nombre limité d'ouvriers qualifiés nécessaires à l'industrie ?

La promotion technique se poursuit évidemment au-delà de l'apprentissage. Elle implique la volonté de laisser à chacun monter dans la hiérarchie selon ses capacités et son travail ; il faut qu'un ouvrier puisse devenir chef d'équipe, contremaître, qu'il puisse même passer dans les cadres supérieurs, chef de fabrication ou assistant ingénieur, sans pour autant avoir fait des études secondaires et être passé par une école délivrant diplôme. En somme, laisser à chacun sa chance. Ce n'est pas parce qu'un garçon a été contraint de quitter l'école à quatorze ans qu'il doit se voir refuser toute possibilité de monter haut. Une des impressions les plus pénibles pour le travailleur ouvrier, c'est de se sentir enfermé dans son état et de ne pouvoir en sortir, quels que soient ses efforts et sa valeur. Vraie ou fausse, cette impression contribue à développer en lui une âme de prolétaire ; son horizon est écrasé, bouché. Ouvrir largement cet horizon est encore un aspect de la promotion ouvrière.

Cette ouverture suppose des patrons ou des chefs d'entreprises assez dépourvus pour ne pas croire aux seuls privilèges de l'argent, de la naissance ou du diplôme.

Il faut qu'ils soient familiarisés avec l'idée que des hommes de valeur peuvent s'engendrer par un processus différent des études classiques, qu'ils croient aux élites ouvrières, qu'ils soient disposés à susciter et à encourager leur montée, en leur donnant les moyens pratiques de s'affirmer : écoles de cadres, de maîtres, temps libre pour suivre des cours de perfectionnement, voire missions à l'étranger. Un certain nombre d'entreprises comprennent heureusement ce point de vue et encouragent une montée ouvrière à travers les divers échelons de la hiérarchie. Mais la proportion reste encore faible parmi nos cadres supérieurs de ceux qui ont commencé comme simples ouvriers, beaucoup plus faible qu'aux Etats-Unis. Ajoutons néanmoins, pour être justes, que l'accès plus facile à l'enseignement secondaire ou technique du régime scolaire français laisse à tout jeune garçon, au moins théoriquement, sa chance d'arriver. En pratique l'insuffisance du revenu familial, les conditions de logement et d'éducation constituent presque toujours un lourd handicap pour un fils de prolétaire.

Tel est le sens premier de la promotion ouvrière, celui que nous rencontrons exclusivement dans les documents officiels. Sur ce programme restreint, l'accord est relativement facile : l'intérêt des entreprises qui cherchent des cadres qualifiés se rencontre avec un certain souci de faire monter les hommes qui le méritent, quel que soit leur point de départ. Tout au plus les moins optimistes estiment-ils que demeurent encore dans l'industrie française un népotisme (favoritisme) exagéré ou des clans

constitués d'après l'école technique, d'origine.

Quoi qu'il en soit de cette dernière remarque, limiter la promotion ouvrière à cet aspect est tout à fait insuffisant. Cette promotion ne concerne, en effet, qu'une infime proportion du monde ouvrier : les ouvriers professionnels sont peu nombreux, rares sont ceux qui deviennent contremaîtres, plus rares encore ceux qui franchissent les échelons supérieurs. Mais surtout, ce n'est pas le seul travailleur qui doit s'élever, c'est l'homme tout entier, corps et esprit. Au sens restreint de "promotion technique", on oppose pour le compléter la "promotion humaine". Toute une nouvelle catégorie de problèmes se trouve ainsi engagée.

Car l'ouvrier n'est pas seulement un travailleur. Qu'il conduise la machine ou en soit l'esclave, il ne suffit pas de développer en lui les qualités professionnelles ; désirer en faire un habile fraiseur ou un chaudronnier compétent ne doit pas laisser oublier qu'il a un esprit et un coeur. La promotion ouvrière simplement technique donnera une proportion plus grande de robots perfectionnés, elle ne fera pas lever une génération d'hommes ; elle sera déséquilibrée et partielle ; elle risquera d'être à l'opposé d'une véritable promotion humaine.

Un point est grave : la technique même du travail industriel ne semble guère favoriser un développement de l'homme. Complément de la machine, l'ouvrier ne se transforme-t-il pas avec elle en automate impersonnel ? Faut-il souscrire à la condamnation massive que prononcent les pessimistes : "Le travail industriel déshumanise, il dégrade l'homme" ? L'exemple du travail à la chaîne, devenu classique, et

## NOTES

L'article ci-dessus, dû à la plume d'un syndiciste français, traite des différents aspects de la "Promotion ouvrière". Après avoir analysé les possibilités de promotion individuelle de l'ouvrier par la compétence technique et l'accès aux responsabilités, l'auteur nous entretient des éléments d'une promotion générale de la classe ouvrière au sein des sociétés industrielles. Dans la première partie, que nous publions ce mois-ci, il est surtout question de la promotion individuelle du travailleur. Le mois prochain nous pourrions voir comment il envisage la promotion de l'homme et du monde ouvrier.

Nos lecteurs devraient lire avec attention cet article qui fixe en termes précis et clairs le but ultime que poursuit le syndicalisme.

# UNE PROMOTION HUMAINE PAR L'HUMANISATION DU TRAVAIL ET DES CONDITIONS DE VIE DIGNE

Le syndicalisme, instrument de la révolution ouvrière

Pour que le travail aide l'homme à monter, il faut d'abord que son corps en ressorte intègre ; les mesures d'hygiène et de sécurité sont des éléments indispensables d'une promotion de l'homme. Le bruit, l'air, la lumière, la fatigue physique sont tous des conditions importantes. On comprend l'hésitation que peuvent éprouver des hommes à la perspective de passer leurs journées dans l'obscurité d'une galerie de mine, dans l'atmosphère douteuse d'une usine de produits chimiques ou dans le bruit continu d'un atelier mécanique. Les travailleurs réclament des conditions de vie digne.

Mais le cadre n'est pas le seul facteur d'avilissement. Le climat moral est plus important encore. Il faut donc que, dans tous les rapports organiques qu'il a au sein de l'entreprise avec ses chefs et avec les divers services, l'ouvrier soit considéré comme un homme. L'ampleur de certaines usines, qui groupent plusieurs milliers, parfois plusieurs dizaines de milliers de personnes, conduit presque inévitablement à considérer l'homme comme un numéro, un simple matricule.

C'était le système en honneur dans ces offices de dégradation de l'homme que furent les camps de déportation. Ce système, en dépit des bonnes volontés individuelles, tend à s'instaurer dans les usines géantes où l'ouvrier, connu dans son propre atelier, est nécessairement, dans le reste de l'usine, un travailleur anonyme. La Régie Renault groupe trente-quatre mille personnes dans la seule usine de Boulogne-Billancourt. N'y a-t-il pas là une concentration inhumaine ?

## Réformes de structure au sein de l'industrie

En bref, bien qu'il soit assez malaisé de donner une définition exacte de la dignité au travail, tout effort pour améliorer le climat physique ou moral de l'entreprise va dans le sens d'une promotion de l'homme.

Il y a plus. L'homme porte en lui un besoin créateur. N'est-il pas l'image de Dieu, — de Dieu qui tira du néant et façonna le monde ? Les premières pages de la Genèse justifient ces deux vérités ; façonner, engendrer est une nécessité ontologique pour l'homme. En créant, l'homme s'affirme, il se reconnaît et se prouve comme existant ; dans l'objet qu'il crée, il se représente lui-même. L'artisan remplissait au mieux cette fonction créatrice, l'ouvrier d'industrie s'en voit refusé l'exercice en vertu de deux exigences inéluctables de la production standardisée : son travail est parcellaire, et c'est du travail de série. Or créer n'est pas fabriquer des parties interchangeables, mais façonner un tout original. La création est toujours œuvre et singulière. Si l'ouvrier d'industrie ne peut épanouir dans son travail sa faculté de créer, n'est-il pas victime d'une aliénation d'un autre ordre et plus grave que l'aliénation capitaliste de la plus-value ?

Ne soyons pas trop sévères pour le progrès technique. La machine a libéré l'homme d'un grand nombre de tâches grossières, et c'est un bien ; mais il faut songer d'urgence à atténuer et à dépasser certaines conditions du machinisme actuel, si l'on veut vraiment sauver l'homme. Telle usine de textile artificiel fait travailler des ouvrières dans des conditions de température et d'humidité déprimantes ; "impératif technique", dit-on, on ne peut éviter ce fil autrement". Peut-être, mais on ne doit pas y résigner facilement. L'usage de la recherche technique doit aussi se faire au profit des conditions de travail. Un ingénieur enfermé dans son laboratoire découvre un nouveau procédé plus rapide que le précédent ; il peut se désintéresser des conditions pratiques de production qui vont en résulter.

Se pose le problème de l'immense problème de l'humanisation du travail.

Le meilleur antidote au sentiment pénible de "mécanisation" soit l'appel au sens d'une création collective. On indiquera à l'ouvrier la place de son travail de détail dans l'ensemble de la production : celui qui, à long terme de journée, serre les mêmes goujons dans les mêmes moteurs doit savoir qu'il participe à la fabrication d'un tout, la voiture de 4 chevaux. Mais cette initiative indispensable est encore bien insuffisante. Car l'ouvrier sait que les trois cents voitures sorties chaque jour sont toutes identiques et qu'il faut pour les distinguer avoir recours au procédé conventionnel de l'immatriculation. C'est de la série et non une création singulière. Pour que l'ouvrier puisse dans son travail exercer sa faculté créatrice, il lui faut le sentiment qu'il œuvre non pour un autre, mais pour la communauté d'entreprise dont il fait partie. Alors sa création ne sera plus seulement celle d'un produit fabriqué, mais plus profondément la création d'une communauté humaine qu'il aura contribué à nouer. La plus humble besogne prend, de ce chef, valeur libératrice. Ainsi la jeune femme, qui chaque jour reprend ses tâches ménagères, échappe à leur monotonie parce qu'elle sait que par elles s'édifie son foyer.

Certains observateurs sont plus pessimistes : ils jugent impossible d'aménager les conditions de travail modernes dans le sens d'une promotion de l'homme. La seule solution est de réduire au maximum les heures de travail qui seront alors des moments sacrifiés. Le mieux qu'on puisse en attendre, disent-ils, c'est que le travail n'abîme pas trop l'homme.

Mais une promotion véritable ne saurait se faire au sein même du travail indus-

triel. L'ouvrier devient homme une fois sorti de l'usine.

Très significatif à cet égard ce court poème ouvrier, intitulé : "Ta Maison :

Une tape à son gosse qui fait des taches de beurre sur son livre d'école ;

Un sourire à la femme qui reprise tes chaussettes ;

Une caresse à ton chien qui se faufile dans tes jambes ;

Et verse-toi un bon coup de rouge ;

Tu es un homme jusqu'à demain matin.

(Poème de Robert

Edouard, publié dans les Cahiers du Travail, décembre 1947.)

Pareille position ne fait guère confiance à l'évolution de la technique ; ne peut-on concevoir et espérer un "au-delà de la machine" où l'homme ne soit pas écrasé ? Au surplus, cette attitude introduit une dualité dangereuse : entre le temps du travail qui est négatif, ou, au mieux, nul pour une promotion de l'homme, et le temps des loisirs, le seul où l'homme puisse s'élever, la tension est difficile à supporter longtemps.

Du moins une conclusion s'impose : les moments libres doivent être organisés en vue d'une promotion de l'homme. Les loisirs ne seront pas un simple temps de diversion, de détente physique et psychologique ; ils seront une ouverture, un enrichissement. Aussi bien la promotion de l'homme en dehors de son travail soulève des questions de tous ordres. Le logement actuel de l'ouvrier laisse-t-il la possibilité de s'isoler pour lire ou réfléchir ? La concentration industrielle des grandes villes favorise-t-elle le contact avec le plein air et la

nature, contact nécessaire à l'équilibre du travailleur en fermé ? L'enseignement primaire donné dans nos écoles laisse-t-il à l'ouvrier le goût de se cultiver ? Lui en fournit-il les moyens ? A-t-on réfléchi aux éléments de base d'une culture ouvrière ?

Au terme de cette première dialectique, promotion technique et promotion de l'homme, ont été évoqués les problèmes les plus graves : formation professionnelle, humanisation du travail, loisirs et culture ouvrière...

Mais l'expression "promotion ouvrière" a bien d'autres profondeurs. Par une nouvelle opposition, il faut dépasser ce point de vue. Jusque-là, le terme a été pris dans un sens individuel. Considérant un ouvrier, pris en particulier, nous avons cherché comment lui donner les chances de monter dans la hiérarchie professionnelle et d'épanouir en lui ses virtualités d'homme.

Sur ce programme, bien des chefs d'industrie sont d'accord. Certains d'entre eux auraient tendance à y ajouter implicitement une clause limitative. Il est entendu que ces promotions individuelles se feront dans le cadre actuel du monde du travail. Car les conditions techniques de la production industrielle : rapports du capital et du travail, répartition des responsabilités, structures des entreprises..., constituent à leurs yeux un fait intangible qui s'impose à tous, patrons aussi bien qu'ouvriers, et contre lequel il est vain de vouloir s'insurger.

Les mouvements ouvriers poussent plus loin et retournent le problème ; "promotion ouvrière, au sens de promotion personnelle ! C'est très bien, disent-ils, mais c'est tout à fait insuffisant ; par promotion ouvrière

re nous entendons, d'abord et avant tout, une promotion de la classe ouvrière tout entière, ce qui est tout différent. Il ne s'agit pas de donner à quelques-uns d'entre nous la possibilité de monter ; il ne s'agit pas de mettre de la musique dans les ateliers, d'organiser des loisirs et de monter des bibliothèques ou des cours du soir ; tout ceci est important, certes, et on aurait dû y songer plus tôt ; mais la question est d'un autre ordre. Agir ainsi, c'est reconnaître et favoriser une promotion d'ouvriers : ce n'est pas réaliser une promotion ouvrière."

Le militant ouvrier n'expose pas seulement ses besoins et ses revendications personnelles, il est porteur d'une espérance, il a une vision du monde. La situation actuelle est, à ses yeux, le terme d'une évolution historique : "Pendant plus d'un siècle, la masse ouvrière s'est trouvée écrasée ; dans sa partie la plus défavorisée, le prolétariat, elle a durement souffert ; mais elle s'est peu à peu éveillée et a pris progressivement conscience d'elle-même ; elle a vu naître en son sein un puissant courant : le mouvement ouvrier, qui l'a animée, organisée, éduquée. Masse disparate, lourde à remuer, elle cherche en tâtonnant son unité qu'elle sait bien exister. Le mouvement ouvrier a connu des échecs et des revers ; il a secrété à certains moments des organismes de défense et de combat : les syndicats. Flot immense que nul ne peut arrêter, il constitue un mouvement de l'histoire. Il débouche, tout jeune encore, d'un siècle de vie et déjà chargé d'une tradition riche en efforts et en lutte.

A suivre dans le prochain numéro



## Les commissions d'industries

A Genève

## COMMENT RESOUDRE LES PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES HUIT PLUS IMPORTANTES INDUSTRIES

Salaires, emploi, améliorations techniques au programme

Les commissions d'industries de l'Organisation internationale du Travail étudient à Genève les moyens à prendre pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des huit plus importantes industries du monde.

Le salaire, l'emploi, les améliorations techniques sont les questions auxquelles l'O.I.T. attache un

mes en les attaquant sur le plan industriel international.

Les commissions d'industries sont une innovation d'après guerre de l'O.I.T. Elles furent créées dans le but de faciliter le travail de l'organisation, qui vise à résoudre les problèmes propres à chaque industrie particulière. Les commissions réunissent à la fois

de faire des comparaisons, de développer certaines idées et, de ces échanges de vues, font sortir des mesures réalistes touchant chaque problème particulier.

La commission des industries mécaniques vient de terminer sa troisième session à Genève en novembre dernier. Elle a adopté un certain nombre de recommanda-

mécanisme nécessaire répondant aux problèmes d'assistance technique des industries; 4) des études sur les moyens à prendre en vue de diminuer les dangers de maladies (telle la silicose), occasionnées par la respiration des poussières provenant des sableuses.

Les représentants des gouvernements, des travailleurs et des em-

ployeurs qui ont participé à ces sessions venaient de Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Hollande, Inde, Italie, Norvège, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Suède et Suisse. L'Australie et la Tchécoslovaquie, quoique faisant partie de ce comité, n'ont pas envoyé de délégués.

DELEGUES A UNE COMMISSION DE L'OIT.



Des délégués gouvernementaux, ouvriers et patronaux de 14 pays ont assisté à la récente session de la Commission des Industries Mécaniques de l'Organisation Internationale du Travail, tenue à Genève. Sur la photo qui représente une partie des délégués ouvriers, on remarque sur la première rangée, de gauche à droite: A. Bertinchamps, président de la Centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique et aussi président de l'Internationale chrétienne des métallurgistes; R. Latin, secrétaire général de la Centrale des métallurgistes de Belgique; L. Lavallée, président, Syndicat des machineries de Montréal; G. P. Schollie, Canadian vice president, International Association of Machinists; et J. Brownlow, secrétaire-trésorier, Metal Trades Department, A. F. of L., Washington, U.S.A.

soin minutieux. Très peu de gens contesteront cette thèse aujourd'hui, que le manque d'emploi, la surproduction et le manque de pouvoir d'achat chez les travailleurs sont des plaies mortelles et que les queues à la soupe dans un pays, trouvent invariablement leur écho dans d'autres. Les commissions d'industries de l'O.I.T. cherchent des solutions à ces problè-

des délégués gouvernementaux, des employeurs et des travailleurs venant des pays les plus industrialisés. Les industries les plus représentatives, tels que les ateliers mécanique, le fer et l'acier, le pétrole, le charbon, la chimie, le bâtiment, les textiles et le transport intérieur. Elles donnent à ces représentants, qui parlent le même langage industriel, l'avanta-

tions qui demandent: 1) des études plus approfondies concernant la formation professionnelle et la promotion ouvrière; 2) des mesures d'assistance technique aux pays insuffisamment développés afin de les aider à établir des systèmes faciles de formation de main-d'oeuvre qualifiée pour l'entretien de l'équipement mécanique servant à la production; 3) un

## Négociations

## ELLES SONT EN COURS A LA SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED DEPUIS QUELQUES SEMAINES

## Légère augmentation réclamée

La convention collective de travail entre "Shawinigan Chemicals Limited" et le Syndicat national des travailleurs en produits chimiques de Shawinigan Falls Inc expirant le 12 février prochain, les parties se rencontreront sous peu en vue de négocier le renouvellement de leur contrat pour une autre année. Le Syndicat est disposé à renouveler cette convention moyennant quelques modifications que l'expérience de l'année courante et les circonstances actuelles ont rendues nécessaires. Tout nous autorise à croire que la bonne volonté et l'harmonie présideront ces négociations.

Les négociations annuelles d'une convention collective de travail constituent, à notre avis, une partie très importante des relations entre patrons et ouvriers. Elles fournissent aux

deux parties l'occasion de s'entendre sur l'interprétation de certains principes fondamentaux et de définir à la lumière de ces principes les droits et les devoirs de chacun.

Depuis deux mois, les officiers et les membres du Syndicat multiplient les réunions afin d'étudier sérieusement les quelques clauses de la présente convention, qui ont donné lieu à différentes interprétations au cours de l'année et les amendements désirés par les membres ou nécessités par les circonstances actuelles. Au cours de cette étude, les officiers du Syndicat se sont efforcés de limiter leurs réclamations au strict nécessaire. La liste des amendements préconisés par la partie syndicale, qui a été transmise à la compagnie ces jours derniers, comprend des

demandes visant au respect du dimanche, à une définition plus claire du droit de seniorité, à une sécurité syndicale plus prononcée, à une sécurité sociale et à une légère augmentation de salaire de nature à couvrir la hausse du coût de la vie depuis février 1949.

La très grande majorité des employés payés à l'heure par la "Shawinigan Chemicals Limited" sont membres en règle du Syndicat et se sont intéressés personnellement à la préparation de ces amendements. De plus, le désir de collaborer franchement qui nous semble exister dans l'esprit des ouvriers et celui de la compagnie nous autorise à croire que ces négociations se poursuivront dans l'harmonie et aboutiront à la signature d'un contrat de travail juste et équitable.

## MINISTERE DU TRAVAIL

## PROVINCE DE QUEBEC

La législation ouvrière du gouvernement de la province de Québec a à son crédit une législation qui couvre tout le domaine social. En matière de sécurité syndicale elle a démocratisé la loi des Relations ouvrières en fixant la majorité comme critère de la reconnaissance syndicale.

Le gouvernement a augmenté le nombre des personnes assujetties aux conventions collectives, il a diminué les grèves, augmenté les salaires et accordé des congés payés aux ouvriers. En matière de sécurité industrielle, il a institué des Commissions d'Apprentissage dans les principales industries, il a mis sur pied une clinique de réhabilitation et il organise la médecine du travail en s'inspirant des principes qui doivent guider l'hygiène industrielle.

ANTONIO BARRETTE,  
ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,  
sous-ministre

## I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

MASONITE — TEN-TEST — BEAVER BRAND

Coin Papineau et De Montigny — Tél. CH. 1300 — Montréal

## HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis à tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY

(à proximité de l'édifice  
des Syndicats)

## MONTY &amp; MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCE

1926, rue PLESSIS — FA. 3537

4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE

MONTREAL

206, RUE DU PONT

Tél. : 4-4641

LA CIE  
F. X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toutes réparations mécaniques

Spécialité : Bornes-fontaines — Soudures électrique et autogène.



Dans l'industrie de la chemise

# LES OUVRIERS DE LA CHEMISE DOIVENT RECOURIR A L'ARBITRAGE POUR OBTENIR DES AUGMENTATIONS

## Tous les syndicats affiliés à la Fédération nationale du vêtement font front commun devant les difficultés

### SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE



Le ministère fédéral du Travail, par l'entremise de son Service des relations industrielles, assure un SERVICE DE CONCILIATION aux employeurs et aux travailleurs afin de favoriser et d'encourager la bonne entente entre les deux grands associés industriels.

Le Service des relations industrielles agit aussi comme organe administratif du Conseil canadien des relations ouvrières sous le régime de la LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUETES VISANT LES DIFFERENDS DU TRAVAIL; il encourage la collaboration en vue de production, au moyen de son SERVICE DE COLLABORATION OUVRIERE-PATRONALE; il applique aux contrats de l'Etat la législation du gouvernement canadien en matière de justes salaires, et il collabore avec les autres ministères du gouvernement pour l'application de la politique du gouvernement en matière de taux de salaires de ses travailleurs "rémunérés aux taux courants".

Les fonctions générales du ministère embrassent aussi un vaste champ d'activité visant directement au bien-être des travailleurs: — la FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, dirigée en collaboration avec les gouvernements des provinces, et comprenant la FORMATION DE RETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES DU GOUVERNEMENT FEDERAL... les RECHERCHES ET LA STATISTIQUE OUVRIERE... la GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS SUR LA LEGISLATION ET L'ORGANISATION OUVRIERES... le service de liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, administré par la Commission d'Assurance-Chômage relevant du ministre du Travail, assure un service de placement spécialisé, établi pour venir en aide à quiconque a besoin d'un emploi ou à toute industrie qui recherche des travailleurs.

L'ASSURANCE-CHOMAGE, administrée par la COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE, obvie à la détresse qu'entraîne le chômage temporaire.

### MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL  
Ministre du Travail

A. McNAMARA  
Sous-ministre du Travail

# 100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasins (sd) Inc.

## Dupuis Frères

Raymond Dupuis, prés. — A.-J. Dugal, v.-p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

Les employés de six manufactures de chemises de la province adressent des demandes similaires d'augmentation de salaires à leurs employeurs et font cause commune devant l'opposition patronale — Les augmentations réclamées varient entre 10 et 25 pour cent — Des assemblées ont lieu dans les différentes villes de la province, où sont situées ces industries — Déclaration du confrère Angelo Forte, en marge des négociations en cours

"Les employés de l'industrie de la chemise de la province ont posé un geste de solidarité sans exemple dans les annales ouvrières ces jours derniers lorsque, réunis en assemblées spéciales, ils ont, à l'unanimité, décidé d'appuyer leurs revendications réciproques et de se prévaloir de toutes les dispositions de la loi pour obtenir justice", nous a déclaré un porte-parole officiel de la Fédération Nationale du Vêtement, C.T.C.C.

"Pour notre part", nous a déclaré M. Angelo Forte, agent d'affaires de l'Union Nationale du Vêtement, affiliée à la Fédération susmentionnée, "nous devrons recourir à l'arbitrage dans le cas de trois manufactures de

#### A Montréal

Au cours d'une réunion tenue ces jours derniers au local des syndicats, 1231, Demontigny est, MM. Angelo Forte et J.-N. Godin, respectivement agent d'affaires et organisateur de l'Union Nationale du vêtement, ont fait une revue générale de la situation dans l'industrie de la chemise à Montréal. A Standard Shirt, l'arbitrage, en cours depuis quelques mois, est sur le point de se terminer. "Dans cette industrie, les salaires sont très bas", a déclaré M. Forte, "et nous avons tout lieu d'avoir confiance que le tribunal, présidé par le juge Cloutier, donnera justice aux légitimes demandes des ouvriers, soit

qui ont tenu une assemblée à St-Hyacinthe pour les employés de Yamaska Garment, nous ont déclaré que ces derniers maintenaient fermement leur demande de 15% d'augmentation.

#### A Louiseville

A Louiseville, les ouvriers ont rejeté l'offre patronale de 4% et ont soumis leur demande de 15% et 25% d'augmentation à un tribunal d'arbitrage. "Les employés de l'Empire Shirt", nous ont déclaré MM. René Breton et O'Brien Grenier, deux chefs syndicaux de la C.T.C.C. et de la Fédération, "ont été unanimes dans leur décision".

#### A Grand-Mère

Cet exemple a d'ailleurs été suivi par le Syndicat des employés de la même compagnie, qui possède une industrie similaire à Grand-Mère. Là aussi, nous ont déclaré l'organisateur local et le représentant de la C.T.C.C., présents à l'assemblée, MM. Sénécal et Nadeau, les employés ont refusé l'offre patronale et ont demandé les services d'un conciliateur provincial.

"Ce qui précède nous prouve d'une façon bien évidente que les travailleurs de la chemise sont solidaires. Ils appuient

## Appui de la C.T.C.C.

Entre temps, le confrère Jean Marchand, secrétaire générale de la C.T.C.C., à laquelle la fédération est affiliée, a fait parvenir un télégramme à M. Angelo Forte, vice-président, pour l'assurer de l'appui de ce corps supérieur du mouvement ouvrier. Voici le texte même de ce télégramme: "C.T.C.C. a été informée des difficultés que votre fédération rencontre dans négociations industrie de la chemise — Stop — Vous assure l'appui total de la C.T.C.C. dans votre lutte et sommes assurés que l'on fera droit à vos justes revendications — Stop Saluts fraternelles" "Signé: Jean Marchand, secrétaire générale, C.T.C.C.

chemises de la métropole, qui nous refusent les augmentations de salaires demandées, bien que la moyenne des salaires payés y soit très basse. Il s'agit de la Standard Shirt, de Grover's Mills et de Forden-Crescent

une augmentation de salaires de 15% pour les femmes et de .15 cents pour les hommes".

"Chez Grover's Mills, les séances d'arbitrage doivent commencer incessamment. Ce tribunal a été formé par suite du refus de la compagnie d'accorder la plus minime augmentation de salaires. Le patron n'offrait que des améliorations dans les conditions de travail et ne semblait pas vouloir considérer l'augmentation de salaires de .15 cents l'heure réclamée par la partie ouvrière".

A la Forden-Crescent Shirt, les employés ont refusé l'offre patronale de 5% pour s'en tenir à leur demande initiale de .15 cents l'heure d'augmentation.

"Il ne fait donc aucun doute que les ouvriers et ouvrières de la chemise, à Montréal, sont unanimes dans leurs revendications", a ajouté M. Forte. "Cette unanimité s'est faite au cours d'une assemblée enthousiaste où plus de 500 travailleurs, représentant la majorité des employés de l'industrie de la chemise étaient présents".

#### A St-Hyacinthe

Dans les autres régions de la province, où les négociations directes n'ont pu aboutir au succès, les employés ont également affirmé leur solidarité avec ceux de Montréal et ont décidé de recourir à l'arbitrage. MM. J.-P. Geoffroy et Gaston Lévesque, respectivement représentants de la C.T.C.C. et de la Fédération,

d'ailleurs leurs demandes sur une puissante documentation, sur des comparaisons de salaires, sur l'indice du coût de la vie et surtout sur les taux actuellement en vigueur, qui sont excessivement trop bas", a dit M. Forte.

Les ouvriers attendront avec impatience les résultats de l'arbitrage et se réuniront ensuite pour prendre une décision. Tout laisse croire qu'ils poseront alors un nouveau geste de solidarité en tenant compte de la situation de tous leurs confrères avant d'accepter ou de refuser la sentence arbitrale.

Angelo Forte



Shirt. Ajoutons que les négociations sont également dans une impasse à la Yamaska Garment, de St-Hyacinthe, à l'Empire Shirt, de Louiseville et Grand-Mère."

Bien que les réclamations de salaires puissent varier quelque peu d'une manufacture à l'autre, elles sont toutes basées sur une moyenne générale dont l'obtention établirait un équilibre entre les différentes industries.

J.-N. Godin





# Les "Sans-Travail" du Saguenay forment un front uni GRANDE MANIFESTATION DE CHOMEURS A CHICOUTIMI; ILS IMPLORENT LES SECOURS DU DIVIN OUVRIER

## D'AUTRES REGIONS SUIVRAIENT CET EXEMPLE SOUS PEU

Au delà de 1,500 travailleurs sans emploi de Chicoutimi ont participé à la manifestation organisée par un comité spécial du Conseil général des syndicats nationaux de Chicoutimi en assistant, à la fin de décembre, en l'église du Christ-Roi, à une messe chantée à leur intention. Cette cérémonie religieuse a été précédée d'une parade qui symbolisait d'une façon éloquente la solidarité des "sans-travail" et démontrait le bien-fondé de leurs revendications actuelles.

Entre temps, nous avons appris, de source autorisée, que les syndicats nationaux organiseraient des démonstrations similaires dans toutes les autres régions de la province où se fait sentir la menace du chômage. A Montréal même, où plus de 24,000 travailleurs sont sans emploi, les syndicats se proposent de damer le pion aux fauteurs de troubles communistes, en formant immédiatement le Front-Uni des "sans-travail". Toutes ces manifestations seront conduites dans l'ordre et s'efforceront surtout d'être constructives. "Les ouvriers de Chicoutimi ont été les premiers à donner l'exemple, ils ne seront pas les derniers", a déclaré un porte-parole syndical.

### RALLIEMENT

Les 1,500 travailleurs susmentionnés avaient d'abord formé un ralliement devant l'édifice avenue Morin, et, de là, drapeau ce des syndicats de Chicoutimi, déployé, se sont rendus en l'église du Christ-Roi. On remarquait, en tête du défilé, les confrères Albert Côté, représentant de la C.T.C.C. auprès des syndicats de cette ville, Wallace Prévost, président du comité d'organisation de cette parade, Adrien Plourde, organisateur des employés de l'Aluminium Company et ses filiales, Fernand Simard, publiciste de la C.T.C.C. et directeur du journal "Le Travail", ainsi que plusieurs officiers et membres actifs du syndicalisme saguenéen.

Recueillis avec ferveur, ces centaines de pères de famille ont imploré les secours du Divin Ouvrier de Nazareth et ont fait entendre en chœur leurs inquiétudes et leurs espoirs pour l'année qui commence.

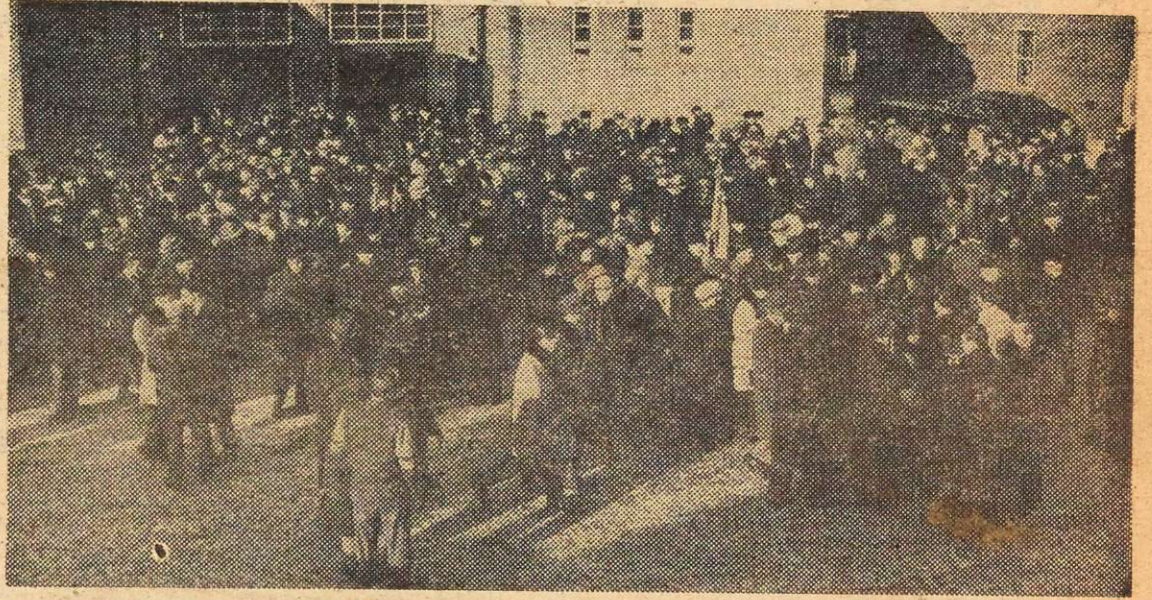
Dans son sermon, M. l'abbé Roméo Arsenault, aumônier des syndicats locaux, a rappelé à tous la grande leçon du Christ Ouvrier :

"Le monde moderne a besoin d'un renouveau chrétien basé sur les enseignements de l'Évangile et sur la doctrine sociale de l'Église", a dit le prédicateur. "Patrons et ouvriers ont leur responsabilité dans les difficultés présentes et, seule, leur collaboration franche et loyale peut apporter plus de sécurité et de bien-être. Il ne faut jamais oublier, cependant, que les réformes de structure que nous désirons tous doivent être accompagnées d'une réforme des mœurs, si nous voulons vraiment instaurer un monde de justice et de charité. Le communisme athée sera vaincu par la pratique des vertus chrétiennes dans tous les domaines de la vie sociale, politique et économique."

La messe a été célébrée par M. l'abbé François-Joseph Fortin, ancien aumônier des syndicats. L'on remarquait également dans le chœur le chanoine Sylvio Kirouac, curé de la cathédrale de Chicoutimi.

À la suite d'une entrevue que nous avons eu, après la manifestation, avec les confrères Wallace Prévost et Albert Côté, les deux responsables des syndicats de Chicoutimi, nous avons appris que le comité d'organisation des "sans-travail" préparait incessamment la tenue d'une assemblée. De nouveau, les milliers de travailleurs sans emploi seront convoqués. Le premier but de cette prochaine réunion sera d'établir un plan d'action et de donner une force collective sans précédent aux réclamations qui seront adressées aux autorités civiles et politiques.

### DU PAIN POUR LEUR FAMILLE



Nous voyons ci-dessus un groupe de sans-travail de Chicoutimi retournant dans leur foyer menacé par le chômage. Ils viennent d'assister à une messe chantée spécialement à leur intention, en l'église du Christ-Roi. Après avoir imploré les secours du Divin Ouvrier, ils se réuniront de nouveau pour étudier ensemble leur situation.

### UNIS PAR LEUR FOI DANS UNE ARDENTE PRIERE



Pieusement recueillis, ces centaines de pères de famille demandent à Dieu de les aider à supporter chrétiennement la période difficile qu'ils passent. Congédiés depuis des mois, ils n'ont pour subsister que leurs faibles prestations d'assurance-chômage. Nous voyons ici une partie de ces "sans-travail" au moment où ils chantaient en chœur un cantique à la Vierge. Cette manifestation a eu lieu, à Chicoutimi, en l'église du Christ-Roi.

### LE DRAPEAU SYNDICAL, SIGNE DE RALLIEMENT DES TRAVAILLEURS, DANS LA PROSPERITE COMME DANS LA DISETTE



Nous voyons ci-dessus le groupe imposant des quelque 1,500 travailleurs sans emploi de Chicoutimi, qui ont participé à la manifestation organisée par les syndicats nationaux de l'endroit, à la fin de décembre. Nous remarquons sur la première rangée, près du drapeau syndical, les confrères W. Prévost, Albert Côté, A. Plourde et Fernand Simard, tous syndicalistes bien connus du mouvement ouvrier catholique du Canada. En outre, nous voyons M. l'abbé R. Arsenault, aumônier des syndicats de Chicoutimi, ainsi que le chanoine Sylvio Kirouac, curé de la cathédrale. Cette manifestation profane et religieuse a été organisée par les syndicats dans le but d'attirer l'attention de la population et des industriels de l'endroit sur la situation critique du chômage.